CHARTE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR OU DE L'INTERVENANT

L'implication bénévole des parents au service de l'école est importante en particulier lors des sorties scolaires. L'organisation d'une sortie ou d'une intervention nécessite une préparation. Aussi, en vue du meilleur déroulement possible de chacune d'elles, afin de vous associer et de vous aider dans votre tâche, l'enseignant(e) vous communique les informations et les conseils nécessaires pour un accompagnement réussi des enfants.

Votre rôle

- → Vous accompagnez un groupe d'enfants en sortie, ou vous menez une activité, en fonction des consignes données par l'enseignant(e). L'enseignant(e) reste à tout moment responsable des enfants.
- → Vous assurez la sécurité du groupe en ayant pris soin d'identifier chaque enfant qui vous a été confié. Vous vérifiez régulièrement le nombre d'enfants. Le groupe doit être au complet avant d'effectuer un déplacement. Sauf demande explicite de l'enseignant, un enfant ne change pas de groupe.
- → Vous informez l'enseignant(e) et recueillez son autorisation avant toute initiative.
- → Vous faites respecter les consignes, le calme ainsi que la tenue correcte des élèves. Si un enfant outrepasse les règles, vous en informez l'enseignant(e).
- → Si un enfant se blesse ou ne se sent pas bien, vous en informez l'enseignant(e).
- → Vous prenez soin de toujours conserver la même attitude avec tous les enfants (y compris si votre propre enfant fait partie du groupe).
- → Votre langage et votre posture doivent être exemplaires à l'égard de tous les enfants. Vous ne fumez pas ni ne buvez d'alcool en présence des élèves.
- → Vous ne proposez aucun aliment (friandises ou autres), ni à votre enfant, ni aux autres enfants car il peut y avoir des risques d'allergies alimentaires.
- → Vous n'utilisez votre téléphone portable qu'en cas d'urgence et avec discrétion.
- → Sauf accord de l'enseignant(e), vous n'êtes pas autorisé(e) à photographier ou à filmer les enfants (droit à l'image). La publication sur les réseaux sociaux est déconseillée.
- → Vous gardez confidentielle toute information portée à votre connaissance lors de la sortie ou de l'activité.

coupon à retourner à l'école après l'avoir signé

M-Mme	déclare avoir pris
connaissance de la Charte du p	parent accompagnateur ou intervenant et
m'engage à la respecter.	

Date :	Signature
--------	-----------